

Pollution des eaux de baignade: une association bretonne porte plainte contre l'État

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 13:44

L'association Eau et Rivières de Bretagne a déposé plainte contre l'État devant la Commission européenne, l'accusant de «détourner» la réglementation européenne sur la qualité des eaux de baignade dans le Finistère, a-t-elle annoncé vendredi. La plainte a été déposée le 21 août auprès de la Commission européenne, «garante de l'application des directives européennes, pour manquement lors de la transposition de la directive 2006/7/CE» sur les eaux de baignade.

→ **À LIRE AUSSI : La qualité des eaux du littoral s'améliore, mais des points noirs demeurent** 🇫🇷

L'État doit analyser régulièrement la qualité des eaux de baignade mais «les pollutions accidentelles de moins de 72 heures peuvent être qualifiées de 'pollution à court terme' et ne pas être prises en compte dans le classement des eaux de baignade dès lors que la cause est clairement identifiable et que des mesures sont prises pour que cela ne se reproduise pas», explique l'association dans un communiqué. Or les fermetures de plages dans l'ouest de Finistère «sont corrélées au paramètre pluviométrique», selon plusieurs associations bretonnes.

«L'astuce pour l'État consiste à considérer la pluie comme un facteur de pollution et à accepter la fermeture des plages concernées comme une 'pollution à court terme' sans qu'on cherche véritablement à résorber la cause de ces pollutions bactériologiques», poursuit Eau et rivières, rappelant qu'il «ne pleut pas des bactéries» et que la pluie en pays d'Iroise «n'est pas une situation que l'on peut qualifier d'anormale».

«En considérant les phénomènes de pluie comme des causes de pollution, l'État français détourne la réglementation européenne», ce qui fait que le public n'est «pas en mesure de connaître précisément l'état des eaux», dénonce l'association. Cette situation a pour conséquence l'absence de prévention des pollutions, notamment pour «obliger les activités polluantes à limiter les aspersions de bactéries fécales en amont des sites de baignade», souligne Eau et Rivières.

De plus, la qualité des eaux de baignade «augmente artificiellement» alors qu'elle s'accompagne paradoxalement «d'un taux élevé de fermetures préventives». L'association cite l'exemple d'une plage bretonne fermée 36% du temps de la période estivale entre 2015 et 2017.